



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 02 MARS 2026

ID : 095-219505047-20260220-0032026-DE



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°003-2026

SEANCE DU : 19 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 19/02/2026

Affichée le : 10/02/2026

Transmise le : 10/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 5

Etaient	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	
présents :	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

Absents représentés :

Aïcha FOURCROIX	 pouvoir à Michel WATIER
Sylvie GUIMIOT	 pouvoir à Françoise GODENNE
Reynald GARCIA	 pouvoir à Hervé WEIFFENBACH
Serge GHILLEBAERT	 pouvoir à Céline CAUDRON

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Pascal BARBIER Fabien VOLLE, Laurent COHEN et Romain PREVALET

Secrétaire de séance : Pierre BEMELS

Approbation du règlement intérieur du personnel communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la note interne, du 16 décembre 2016, actualisée relative à la gestion des ressources humaines applicable au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 27 janvier 2026,

Considérant qu'il convient de formaliser les règles relatives à l'organisation du travail, à la discipline, à la sécurité et à l'hygiène, ainsi qu'aux droits et obligations des agents communaux dans un acte administratif unilatéral à portée réglementaire ;

Considérant que ce document constitue un outil de référence garantissant le bon fonctionnement des services, dans le respect du cadre réglementaire de la fonction publique territoriale ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry CHAUMERLIAC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur du personnel communal, annexé à la présente délibération,
- PRECISE que ce règlement sera notifié à tous les agents,
- DIT que ce règlement entrera en vigueur à sa signature,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 20 février 2026

Po. le Maire empêche,
Thierry CHAUMERLIAC